

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Nkoltang : l'un des meurtriers de Bobebet rattrapé 6 mois après

Abel EYEGHE EKORE
Ntoun/Gabon

RODRIGUE Bobebet, alias "Sonore", un homme d'une quarantaine d'années avait été retrouvé mort gisant dans une mare de sang le 28 août dernier à Nkoltang ("L'Union" du 4 septembre 2020). Il avait été mortellement poignardé à l'aide de fragments de bouteille, à la suite d'un braquage par deux jeunes identifiés comme Johan Mouity-Nzengue, 27 ans, et un certain Jean Tarris. Le premier a été interpellé, le 3 mars dernier, par les éléments de la brigade de gendarmerie de Nkoltang au terme d'une cavale de six mois.

Relatant les faits, le meurtrier présumé explique que dans la

nuit du 28 août 2020, son complice Jean Tarris et lui avaient passé une soirée bien arrosée dans un bar à Nkoltang. Rodrigue Bobebet était aussi présent dans le même troquet en compagnie d'une autre personne ce jour-là. " Dans le bar, le défunt, qui avait de l'argent sur lui, offrait à boire à tout le monde. À nous aussi. Il partageait même les billets à ceux qui lui en demandaient. On sentait qu'il était dans un état d'ébriété avancé ", précise-t-il.

Voyant son état lamentable Johan Mouity-Nzengue et Jean-Tarris décident alors de tendre un guet-apens à Bobebet. " Nous avons attendu que les gens s'éloignent pour le suivre à sa sortie ", relate le jeune homme. Les deux agresseurs vont le suivre discrètement, avec des fragments de bouteille

de bière en mains. Arrivés dans la zone du stade de Nkoltang, ils passent à l'acte. La victime tente de résister aux voyous. C'est à ce moment qu'ils poignent le malheureux à l'aide des bouteilles cassées. Bobebet cesse de résister et s'effondre. Les deux bandits lui font rapidement les poches avant de disparaître dans la nature.

Ce sont des passants qui après avoir découvert l'infortuné baignant dans une mare de sang, l'ont immédiatement conduit à l'hôpital. Mais il est trop tard. La brigade de gendarmerie se saisit du dossier. Et ce n'est que six mois après le forfait qu'elle réussit à confondre Johan Mouity-Nzengue qui a été présenté devant le parquet de Libreville et placé sous mandat de dépôt depuis le 5 mars dernier à la prison centrale de Gros-Bouquet.

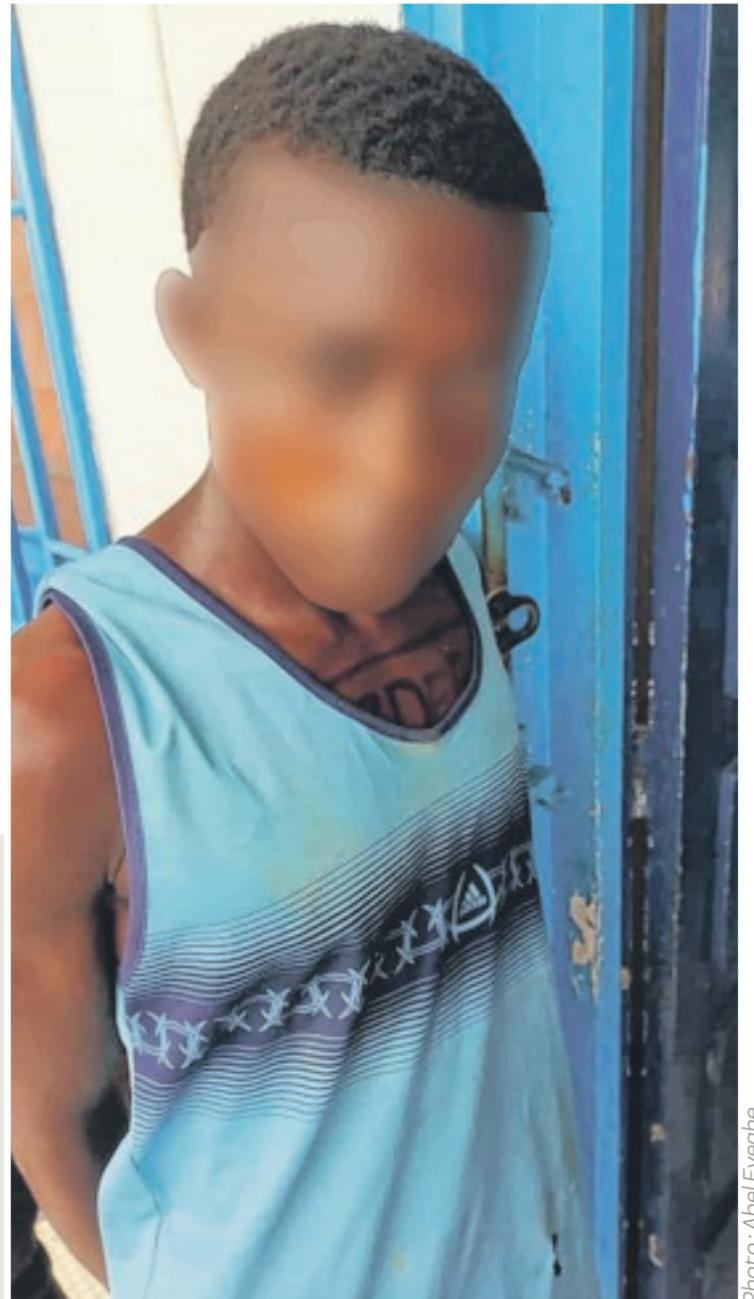


Photo: Abel Eyeghe

Johan Mouity Nzengue, le meurtrier présumé de Rodrigue Bobebet, rattrapé par la brigade de gendarmerie de Nkoltang.

Il meurt noyé des suites d'une crise d'épilepsie

F.N
Mouila/Gabon

UNE partie de chasse a mal tourné le 1er mars dernier pour Benjamin Mamiengue-Nguema, 36 ans. Notre compatriote s'est, en effet, noyé dans les eaux troubles de rivière Onoye. Un décès qui, d'après les premiers éléments d'information, serait consécutif à une crise d'épilepsie.

Selon les témoignages recueillis auprès de personnes-ressources, le trentenaire et ses deux frères cadets, tous habitants de Moka-bo, un hameau situé à 18 km de Mouila, sur la route de Mimongo, sont allés en forêt pour une partie de chasse. Mais, après une quête infructueuse, ils décident alors de faire une partie de pêche. Celle-ci s'est avérée d'ailleurs prometteuse. Après, les deux frères de Benjamin le précèdent au campement, pour apprêter un bouillon de poisson.

Sauf que l'aîné tarde à les retrouver au campement comme promis. Toute chose qui inquiète



Photo: Felicien Ndongo

Les enquêteurs sur le chemin emprunté par le regretté Mamiengue Nguema.

la fratrie. L'un des cadets décide alors de repartir vers le lieu de la pêche pour en avoir le cœur net. C'est à la suite d'intenses recherches en aval de la rivière Onoye que les deux frères découvrent le corps sans vie de Benjamin Mamiengue-Nguema retenu par des branches et flottant sur l'eau. À ce qu'il semble, le jeune homme aurait fait une crise d'épilepsie dans l'eau qui se serait mal terminée. L'alerte est aussitôt donnée au village. Le chef de canton prévient le poste de contrôle de gendarmerie situé

au PK 5, à Egouma 2 du drame qui vient de survenir.

Ce n'est que le lendemain, plus précisément le 2 mars au petit matin, que la dépouille a été retirée de l'eau par des riverains, en présence du substitut du procureur de Mouila, Léance Mba-Mihindou, et des éléments de l'antenne de la Police judiciaire (PJ) de la Ngounié en charge de l'investigation.

Pourquoi l'infortuné bizarrement retrouvé nu portait encore sa chemisette et ses chaussures ? L'enquête nous édifiera

Fadi Baker et ses frères fixés sur leur sort demain

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LE délibéré de l'audience correctionnelle des frères Baker – qui s'en étaient violemment pris au 2e adjoint au maire de Franceville, Jules-Ferry Ndounou-Ngouandjila – devrait être connu demain.

À la faveur des débats contradictoires, et eu égard à la gravité des actes posés par les mis en cause,

le ministère public avait requis une peine de 12 mois de prison dont 6 avec sursis et une amende de 5 millions de francs contre Fadi Baker, l'aîné de la fratrie et principal mis en cause.

À l'encontre du reste des Baker et leur employé congolais, le maître des poursuites judiciaires a, en revanche, requis plusieurs mois d'emprisonnement avec sursis et des amendes allant de 600 000 à 1 million de francs.